

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DELIBERATION N° 18 - 125

**OBJET : TRANSFERT DU BUDGET
GENERAL COOPERATIVE LAITIERE
DES OPERATIONS COMPTABLES**

L'an deux mille dix-huit, le 6 décembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 28 novembre 2018

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p><i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 24</i> <i>Votants : 26</i></p> <p>Résultat du vote :</p> <p><i>Pour : 26</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstention : 0</i></p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Cédric VIAL (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane MOLLARET, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean Claude SARTER, Cédric MOREL, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Louis BOCCHINO (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Nathalie HENNER à Céline BOURSIER ; Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Bruno GUIOL à Elisabeth SAUVAGEON;</p>
--	--

Le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du conseil communautaire du 13 mars 2017, pour la création du budget annexe coopérative.

Les opérations comptables concernant la coopérative, étaient intégrées sur le budget principal de la communauté de communes Cœur de Chartreuse, avant la création du budget annexe coopérative. Ces éléments doivent être basculés sur le budget annexe coopérative de la Communauté de Communes cœur de Chartreuse, pour plus de lisibilité de l'opération globale.

Détail des opérations à transférer :

Biens

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	VALEUR NETTE
2031	2014-022	ETUDE GEOTECHNIQUE CAVES COOPERATIVE	52 369,42 €
2031	2014-022B	MO EXTENSION ET MODIFICATION DES CAVES DE LA COOPERATIVE ENTREMONT LE VIEUX SITUATION No 8	21 641,00 €
2111	2013-1011	TERRAIN COOPERATIVE LAITIERE	8 067,04 €
2313	2015-020	CAVE COOPERATIVE	14 265,24 €
2313	2016-018	EXTENSION DES CAVES COOPERATIVE ELV LOT No 02 CERTIF No 6	400 265,50 €
2315	2013-1204	CAVES COOPERATIVE LAITIERE	433 538,04 €

Subventions

V	Compte	Ex.	Date	type	Objet	Série				Chapitre	Imputation	Tiers	V		Liquidé		
											13						
	R												0,0	0,0	0,0	220 003,73 €	
													0,0	0,0	0,0	99 781,73 €	
			2016	04/08/2016	Liquidation	ACOMPTE 1 SUBVENTION REGION COOP	T+ - Titres ...	44	566	I	13 - Subvention...	1312 - 90 - 79 - COOP	REGION RHONE ALPES	0,0	0,0	0,0	99 781,73 €
													0,0	0,0	0,0	120 222,00 €	
			2016	15/12/2016	Liquidation	SUBVENTION 2015 1ER ACOMPTE EXTENSION CAVES	T+ - Titres ...	88	987	I	13 - Subvention...	1313 - 90 - 79 - COOP	DEPARTEMENT SAVOIE	0,0	0,0	0,0	120 222,00 €

Dettes

Considérant les frais de remboursement anticipé du prêt initial de la coopérative laitière auprès de la banque postale pour un montant de 59 320,99 €, ainsi que les intérêts et frais de dossier (34 902.66€), mandatés sur le budget principal.

On constate une créance du budget annexe coopérative (au compte 16878) au budget général (au compte 27638), pour un total de 94 223.65 €. Cette créance sera lissée sur le bail emphytéotique avec la coopérative à 22 ans permettant ainsi le remboursement de ces créances du budget principal au budget annexe.

Au vu de l'exécution budgétaire des années à venir, des amortissements et des loyers de la coopérative, le remboursement par le budget annexe coop au budget général sera effectué dès que les crédits budgétaires le permettront.

Amortissements

Concernant les amortissements du bien à l'actif 2013-1056, de l'ancienne Communauté de Communes des Entremonts :

21318	2013-1056	COOPERATIVE LAITIERE ENTREMONT	859 987,76 €
-------	-----------	--------------------------------	--------------

Il est précisé que ce bien est totalement amorti à la création de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse en 2014.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**

- **DEMANDE** au comptable de constater ce bien en opération d'ordre non budgétaire (OONB) sur le budget annexe coopérative.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 18 décembre 2018,

Le Président,

